

Centre de Dépaysement et de plein Air

de Saint-Hubert

Fédération Wallonie-Bruxelles



Route des Forges, 3
6870 Saint-Hubert

Tél. : +32 (0)61 61 30 08

Fax : +32 (0)61 21 04 66

Madame la Préfète, Monsieur le Préfet,
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur,

Je vous remercie de l'intérêt que vous témoignez envers notre centre et de la confiance que vous nous accordez. C'est avec plaisir et passion que nous accueillerons vos élèves et enseignants dans nos nouveaux locaux au cœur de notre magnifique massif ardennais.

Cette brochure a pour vocation de vous présenter nos activités et de vous aider à préparer au mieux votre séjour pédagogique. Sa lecture attentive par toutes les personnes concernées favorisera son bon déroulement. Je suis évidemment à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Dans l'attente de recevoir vos élèves et enseignants, je vous prie de croire, Madame la Préfète, Monsieur le Préfet, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bernard Rutten
Directeur

Présentation

Le Centre de Dépaysement et de plein Air (CDPA) de la Fédération Wallonie-Bruxelles à Saint-Hubert accueille depuis plus de cinquante-cinq ans les groupes scolaires et leurs enseignants au cœur de l'ancienne ville abbatiale, aujourd'hui « *Capitale européenne de la chasse, de la nature et de la trompe de chasse* ».

À l'origine, un village se forme autour de l'abbaye établie en 687 sur les vestiges d'un château gallo-romain (Ambra) au bord d'un ruisseau. Après la translation du corps de saint Hubert de Liège par des moines bénédictins, en 825, Andain (Andage) prit peu à peu le nom de Saint-Hubert.

Saint-Hubert compte à ce jour quelque 5600 habitants et s'étend sur à peu près 11000 hectares. Un large territoire de la commune est situé en zone « Natura 2000 », reflet de l'intérêt biologique et scientifique qu'offre notre paysage. Logée au cœur du massif forestier ardennais, notre commune présente une biodiversité remarquable dont les animateurs du centre tireront le meilleur parti afin de sensibiliser l'enfant à son environnement.

Le Centre est situé à proximité de la ville de Saint-Hubert, au cœur de la forêt.



Organisation de votre séjour

- 1) Vérifiez si vous réunissez les conditions requises en accord avec la circulaire ministérielle relative à l'organisation d'un séjour pédagogique (n° 6289 du 03/08/2017).
- 2) Ensuite, contactez-nous pour réserver une période de séjour (voir coordonnées en fin de brochure).
- 4) Confirmez enfin votre séjour au centre dans la quinzaine grâce au contrat de réservation. La précision des renseignements que vous nous communiquerez favorisera la bonne organisation de votre séjour (nombre d'enfants, répartition filles/garçons, degré d'enseignement, choix d'activités, repas sans viande, allergies...).
- 3) Dans les délais prescrits, transmettez votre demande de séjour pédagogique aux autorités compétentes.
- 5) **Documents à renvoyer au centre** : la fiche de renseignements (si aucune date n'a encore été fixée), le contrat de réservation (dès que la date de séjour est définie), les grilles d'activités et les grilles de répartition des élèves dans les chambres au moins trois mois avant la date du séjour.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire qui vous permettrait d'améliorer la préparation de votre séjour.

Votre réservation vous sera confirmée par retour de votre contrat visé pour accord (fax ou mail) et le programme d'activités vous sera communiqué dès qu'il aura été établi.

Population accueillie

Notre équipe éducative, constituée d'enseignants et d'éducateurs diplômés de l'enseignement supérieur, accueille les élèves de l'enseignement fondamental ordinaire de tous les réseaux, de septembre à juin, en-dehors des congés scolaires.

Notre capacité d'hébergement (80 lits au total) nous permet de recevoir plusieurs classes ou écoles différentes en respectant toutefois les mesures légales engendrées par toute situation exceptionnelle.

La tolérance, base de la vie en communauté, est un des piliers de notre programme éducatif. La vie en groupe permet aussi d'établir ou de renforcer des liens entre les élèves et entre les élèves et leur titulaire.

La confiance en soi, le respect des autres, de soi-même et de l'environnement permettent d'atteindre ces objectifs et s'inscrivent parfaitement dans le projet éducatif de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enfin, chaque activité est adaptée, par les animateurs, au niveau d'enseignement des élèves.

Fiche de renseignements en vue d'un séjour

Dénomination de l'établissement

Adresse : rue..... n°..... bte.....

code postal..... Localité.....

Téléphone : Fax :

Mail :Réseau :

Nom et fonction du chef d'établissement :

Numéros de contact (fixe et gsm) :

Nom et fonction de la personne de contact :

Tél. et mail :

Nombre d'élèves :soit filles etgarçons.

Nombre d'accompagnateurs : titulaires ou enseignants, stagiaires, autres

Nombre de classes et niveau d'enseignement :

Période(s) souhaitée(s) par ordre décroissant de préférence : 1).....

2).....

3).....

Séjour précédent dans le centre : oui/non* Si oui en (mois et année).

Remarques diverses :.....

.....

.....

* Biffer la mention inutile.

Remarque service interne :

Le courrier de confirmation a été envoyé le

Commentaires ou contacts particuliers.....

.....

.....

.....

Centre de Dépaysement et de plein Air de Saint-Hubert

« Les Forges »

Route des Forges, 3 – 6870 Arville (Saint-Hubert).

Tél. : +32 (0)61 61 30 08 – Fax : +32 (0)61 21 04 66

Contrat de réservation à nous faire parvenir dans les 15 jours après la demande.

Etablissement : Intitulé :

Adresse :

.....

.....

Nom, prénom et fonction du chef d'établissement :

.....

Tél. :

Fax :

Mail :

Personne de contact (organisateur) :

Téléphone/GSM :

Mail :

Période du .../.../..... au .../.../.....

Classe	Titulaire (nom et prénom)	Année d'étude	Nombre de filles	Nombre de garçons	Total
1					
2					
3					
4					
5					
6					

Nombre de repas **sans viande** : et/ou régime(s) particulier(s) (à décrire + certificat) :....

J'affirme avoir pris connaissance du règlement d'ordre intérieur et des informations contenues dans la brochure.

Je m'engage à les faire respecter par toutes les personnes concernées par le séjour (élèves, enseignants, accompagnateurs, parents).

Je confirme par le présent contrat la période réservée mentionnée ci-dessus.

Je m'engage à prévenir le Centre de dépaysement de Saint-Hubert le plus rapidement possible en cas de désistement pour cause imprévisible et de force majeure.

Je m'engage à contacter le Centre de dépaysement de Saint-Hubert dans le courant du mois de septembre afin de communiquer le nombre précis de participants.

J'affirme être en possession des attestations sur l'honneur des parents d'élèves (Covid 19).

J'ai lu et accepte les conditions générales et tarifs mentionnés au verso du présent contrat.

Stagiaires et/ou accompagnateurs (autres que titulaires) :

.....

.....

.....

Veillez compléter ce formulaire avec la plus grande précision ; l'organisation du séjour en dépend.

Merci de respecter les normes légales d'encadrement.

Date : .../.../.....

Signature du chef d'établissement

Cachet de l'établissement

Tarif et conditions générales

L'hébergement comprend la literie complète (sommier, matelas, draps, couette, housse, oreiller et taie fournis par le centre), quatre repas par jour (déjeuner, dîner, goûter et souper), les transports du centre vers les activités extérieures, les activités dont la gratuité est mentionnée dans la grille d'activités et l'encadrement par l'équipe éducative.

Les prix sont mentionnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés à chaque nouvelle année scolaire.

Prix par personne	3 jours	4 jours	5 jours
Maternel	58,80 €	78,40 €	98,00 €
Primaire	61,20 €	81,60 €	102,00 €
Secondaire	-	90,00 €	112,50 €
Enseignants/accompagnateurs	72,00 €	96,00 €	120,00 €
Hors enseignement (31 €/jour)	93,00 €	124,00 €	155,00 €

La pension est calculée sur le nombre de journées du premier au dernier jour du séjour. Une réduction des frais de séjour ne sera envisagée qu'en cas de force majeure soumis à l'appréciation du chef d'établissement du centre. Lorsque deux repas ont été consommés sur la même journée, le prix facturé correspond à une journée entière. L'enseignant ne bénéficie pas de la gratuité de séjour. Le tarif adulte d'un séjour de moins de cinq jours fera l'objet d'un calcul spécifique incluant l'entretien du linge de lit (il peut être renseigné sur demande).

- 1) Versement d'un acompte de 50 % du montant de la pension, au plus tard deux semaines avant votre arrivée au centre, sur le compte n° IBAN : **BE37 0912 1203 2228**, en mentionnant le nom de l'école et la date du séjour. **Ne pas payer les visites sur le compte du centre ; elles se règlent directement en espèces sur le site visité.**
- 2) La facture sera établie le dernier jour du séjour et remise à l'enseignant ou envoyée à l'école. Le solde fera l'objet d'un virement bancaire la semaine suivant le séjour. Tout retard fera l'objet d'un rappel qui pourrait, s'il reste sans suite, être suivi d'une procédure de recouvrement des créances.
- 3) Tous les autres frais doivent être liquidés sur place par les enseignants avant leur départ (visites, médecin, pharmacien...).
- 4) En cas de désistement (ou de diminution du nombre d'élèves de 25 % et plus) :
 - s'il a lieu plus de 3 mois avant la date prévue : pas de dédommagement ;
 - dans le 3e mois qui précède : 10 % du prix total ;
 - dans le 2e mois qui précède : 25 % du prix total ;
 - dans le mois qui précède : 50 % du prix total ;
 - dans les 7 jours qui précèdent : 100 % du prix total.
- 5) Les frais de pension du conjoint de l'instituteur ou des éventuels accompagnateurs seront liquidés avant le départ. Une facture séparée sera rédigée et acquittée. Il est rappelé que tout séjour ou visite d'une personne non prévue au contrat de réservation devra avoir reçu l'accord préalable de la direction du centre.
- 6) Les enseignants auront prévu une réserve financière suffisante pour assumer tous les frais inhérents à leur séjour (visites, médecin, augmentation inopinée du prix d'une visite...).
- 7) Indemnités de séjour :
Une attestation sera délivrée sur demande aux enseignants qui peuvent bénéficier des indemnités de séjour suivant l'A.R. du 24.12.1964.
- 8) À l'arrivée, **prévoir une caution exacte de 5 € par enseignant** pour les clefs des chambres. Elle sera remboursée lors de leur restitution.
- 9) L'amicale du centre propose des cartes postales pour la somme de 0,50 €/carte et gère un magasin de souvenirs. Nous vous proposerons d'y effectuer vos achats de cadeaux à des prix modiques. Les bénéfices sont investis au service des enfants. **Merci de prévoir de la monnaie en suffisance.**

Ecole :

Année d'étude :

Titulaire :

N° de chambre : N° de GSM :

Période du/...../..... au/...../.....

	Liste des élèves participant (nom et prénom)	Anniversaire pendant le séjour (date)
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		
31		
32		
33		

Document à nous faire parvenir 15 jours avant le séjour au plus tard.

Fiche médicale de(nom de l'élève)
(Obligatoirement signée par le responsable légal de l'enfant, à apporter lors du séjour)

Ecole : Classe :

Caractéristiques de l'enfant

Date de naissance : .../.../..... Poids : kg
Adresse :
Personne à prévenir en cas de nécessité :
N° de téléphone : .../..... de GSM : .../.....

Données médicales

Nom et n° de téléphone du médecin traitant :
Maladies antérieures et/ou opérations subies :

.....
.....
.....

Est-il atteint de diabète – asthme – affection cardiaque – épilepsie – rhumatisme – affection cutanée – autre(s) ?

.....
.....
.....

Date du dernier rappel du vaccin antitétanique (OBLIGATOIRE) : .../.../.....

Est-il allergique ou particulièrement sensible

a) à des médicaments ? oui /non (*) Si oui, auxquels ?

.....

b) à certaines matières ou aliments ? oui /non (*) Si oui, auxquels ? **(Joindre obligatoirement le certificat médical)**.....

Est-il incontinent ? oui /non (*) (dans l'affirmative, prévoir des langes sinon il feront l'objet d'une facturation spécifique).

Est-il vite fatigué ? oui /non (*)

Peut-il participer sans inconvénient à des activités sportives et des jeux adaptés à son âge ? oui / non (*)

L'enfant fait-il l'objet d'un traitement à suivre ou d'une prescription médicale pendant la durée de son séjour ? oui / non (*)

Si oui, le(s)quel(s) ?

.....
.....

Autre(s) information(s) importante(s) à signaler au niveau de l'enfant (décès récent d'un proche, maladie, handicap...) ?

.....
.....
.....

Je soussigné(e) autorise le responsable du groupe et le personnel du Centre de dépaysement et de plein air de Saint-Hubert à prendre les dispositions nécessaires afin d'assurer les soins urgents par le personnel médical ou le centre hospitalier le plus proche.

Le .../.../.....
Signature,

(*) Biffer la mention inutile.

Infrastructure

Le bâtiment des Forges comporte 41 chambres de 1 à 6 lits. Les chambres sont équipées de lavabos. Elles sont réparties sur 2 ailes de 2 étages comportant chacune 20 lits. Il est également équipé de douches. Les filles et les garçons prendront leur douche séparément.

Le bâtiment abrite classes, salles polyvalentes, restaurant, cuisine

Le tout est entretenu par une équipe dont l'efficacité n'a d'égal que le souci du travail parfaitement accompli.

Activités

Vous trouverez ci-après une grille d'activités que nous vous demandons de compléter et de nous renvoyer au plus tard 3 mois avant votre séjour. Le descriptif vous y aidera ainsi que les liens de notre site internet.

Veillez choisir 4 activités (+ 1 en réserve) dans la grille du matin, **les déplacements nécessitant un moyen de locomotion se feront en bus.**

Merci de choisir si possible les mêmes visites pour un même degré d'enseignement.

Ensuite, effectuez votre choix de 3 activités dans les grilles de l'après-midi.

Le lundi après-midi sera consacré à une activité ludique (grand-jeu de plaine ou de forêt, balade...).

Dans la majeure partie des cas, votre choix sera respecté, il pourrait toutefois faire l'objet de modifications en fonction d'éléments organisationnels ou météorologiques ; vous en seriez alors avertis. **Les prix sont renseignés à titre indicatif. Il est conseillé de prévoir une marge financière.** La brochure du site comporte toujours les dernières informations tarifaires connues ; consultez-la avant votre séjour.

Vous recevrez votre planning dès que le programme aura été établi.

Pour toute suggestion ou information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

Horaire d'une journée

- 7h00 : Lever
- 7h45 : Déjeuner/récréation (8h, le vendredi)
- 8h30 : Cours en classe (élaboration du cahier de vie, courrier...)
- 9h30-10h00 : Activité (cf. grille programme)
- 11h45 : Dîner (12h le lundi)
- 12h45 : Récréation, sieste, détente...
- 13h30 : Activité (cf. grille programme)
- 16h30 : Goûter
- 17h-18h : Cours en classe
- 18h00 : Douches (1^{re} série)
- 19h00: Souper
- 19h45 : Veillée, temps libre en chambre (lecture, jeux de société)
Douche (seconde série, si plus de 25 enfants)
- 20h45– 21h15 : Retour au calme, coucher, nuit.

Descriptif des activités

MATIN

Météo : découverte des instruments du parc météo de St-Hubert. Utilité des différents instruments pour les professions concernées.

Vol à voile : approche des techniques de vol en planeur.

Pisciculture : découverte du cycle de reproduction des poissons et du rôle écologique de la pisciculture provinciale de Mirwart.

Poterie : rencontre d'une potière et découverte de son travail (pas atelier de poterie).

Centrale hydroélectrique : découverte d'une énergie renouvelable : l'eau + balade de +/- 3 km.

Basilique : visite de la basilique + la légende de saint Hubert.

Centre Redouté : histoire de la vie d'un peintre célèbre de Saint-Hubert + peinture (selon timing).

Module forêt : animations en classe sur le thème de la forêt (en complément de la découverte forêt).

Module cerf : vidéo " les 4 saisons du cerf ", leçon pratique et test de connaissance.

Astronomie : animations sur les saisons, les planètes, les éclipses... (formateur extérieur).

Module cigogne noire : découverte théorique (intérieur) de l'oiseau et de la relation qu'il génère entre les pays du nord et ceux du sud.

Le tri des déchets : jeu de société concret sur le thème (déchets à éviter, trier et/ou recycler).

Musée du fer : témoin remarquable d'une industrie du fer florissante aux 17^e et 18^e siècles.

Jeux nature : activité basée sur les cinq sens suivant les saisons, construction de cabanes en forêt.

Module Castor : À la découverte son habitat.

APRES -MIDI

La mare et/ou la rivière : animation sur le monde de la mare et/ou de la rivière (récolte, observation, détermination...).

Les fleurs : observation des systèmes reproducteurs des végétaux (théorie + balade).

La ferme : découverte de la ferme par des activités pratiques (beurre, farine, laine, soin aux animaux) ou visite commentée selon les disponibilités.

Ardoisières : visite des anciennes ardoisières de Bertrix et étude des conditions de travail des mineurs.

Grottes de Rochefort : visite guidée.

Grottes de Han/Lesse : visite guidée.

Safari à Han/Lesse : promenade en petit train au milieu des animaux de nos forêts, y compris les prédateurs disparus de nos régions.

Musée de la vie rurale : visite de maisons rurales originaires de toute la Wallonie et reconstruites dans ce musée en plein air près de Saint-Hubert. Découverte de la vie quotidienne de nos ancêtres.

Musée de la vie paysanne : Découverte des métiers de la vie au siècle passé (gratuit avec le safari).

Château de La Roche : visite d'un château médiéval (en ruine) sur un éperon rocheux.

Château de Bouillon : visité guidée, à la demande spectacle de rapaces et/ou chasse au trésor.

Château de Lavaux-Sainte-Anne : découverte d'un beau château de plaine du XVII^e siècle.

Musée de la bataille des Ardennes : visite retraçant la manière dont la bataille des Ardennes fut vécue à La Roche (à combiner éventuellement avec la visite du château féodal)

Bastogne War Museum : Visite du musée de la guerre avec animation par un guide.

Mudia : Musée didactique de l'art. Découverte interactive et ludique de l'art de 1400 à nos jours (guide nécessaire).

Euro Space center : visite audio guidée traitant de l'aventure spatiale et de son interaction avec notre quotidien.

Observatoire Centre Ardennes : visite guidée de planétarium, observatoire, activités ludiques.

Villa gallo-romaine « Malagne » : visite des ruines, vidéo explicative, jeux interactifs.

Musée des Celtes : exposition de vestiges découverts dans la région de Libramont. Visite guidée + atelier pratique (fibule, tissage, céramique...).

Parc à gibier : approche et découverte du gibier de nos forêts lors d'une magnifique balade.

Découverte forêt : en fonction des saisons, connaissance des arbres, fruits, techniques de sylviculture, rôle du bûcheron et du garde forestier, recherche de traces et indices d'animaux.

Découverte champignons : vulgarisation, récolte, classification par famille.

Musée de la vie paysanne : découverte des métiers et outils anciens (à Han-Sur-Lesse).

(*) Brevet Marche : marche en forêt dont la distance est adaptée à l'âge des enfants.

(*) Balade gourmande : promenade jalonnée de dégustations de produits locaux liés à l'histoire.

(*) Rallye photos : balade découverte d'observation basée sur un road book photos.

(*) Attention : ne choisir que deux de ces trois activités au maximum pour la semaine en préférant les périodes avant la Toussaint et après Pâques.

Nous vous proposons également une animation gratuite « trompes de chasse » en fin d'après-midi (17h – 17h30) présentée par un passionné de l'instrument. Merci de nous faire connaître votre intérêt en l'ajoutant aux activités choisies.

Ecole de Période du au Nombre d'enfants

Matin	Activités	Maternelle	Degré inférieur	Degré moyen	Degré supérieur	Prix	Mode de déplacement	Saison	Remarques	Votre choix	Votre choix de réserve
	Météo + vol à voile	x	x	x	x	0,00 €	Bus	Toutes			
	Pisciculture	x	x	x	x	0,00 €	Bus	Temps clément			
	Jeux nature	x	x	x	x	0,00 €	À pied ou au centre	Toutes			
	Poterie	x	x	x	x	2,00 €	Bus	Toutes	Gratuit si achat (entre 1 et 5 €)		
	Centrale hydroélectrique			x	x	2,00 €	Bus	Toutes	Promenade de +/- 3 km.		
Attention, participation active de 2 enseignants minimum.	Equitation	x	x	x	x	15,00 €	Bus	Toutes	Prix par cheval/heure. 1 cheval /4 élèves, 20 max.		
	Centre Redouté	(x)	(x)	x	x	1,00 €	Bus	Toutes	Pour les maternelles et le 1 ^{er} degré : gratuit, au centre.		
	Basilique	x	x	x	x	0,00 €	Bus	Toutes	+ légende de saint Hubert.		
	Module forêt	x	x	x	x	0,00 €	Au centre	Toutes			
	Module cerf		x	x	x	0,00 €	Au centre	Toutes			
	Astronomie	x	x	x	x	80 €/15 élèves.	Au centre	Toutes	80 €/15 élèves max + 4,00 €/élève supplémentaire.		
	Cigogne noire		x	x	x	0,00 €	Au centre	Toutes			
	Tri des déchets			x	x	0,00 €	Au centre	Toutes			
	Musée du fer	x	x	x	x	3,00 €	Bus	Toutes			

Ecole de Période du au Nombre d'enfants Degré

Après-midi	Activités	Maternelle	Degré inférieur	Degré moyen	Degré supérieur	Prix	Mode de déplacement	Saison	Remarques	Votre choix	Votre choix de réserve
	La mare/la rivière	x	x	x	x	0,00 €	Bus	Avr, mai, juin, sept, oct.			
	Les fleurs	x	x	x	x	0,00 €	Bus	Avr, mai, juin, sept, oct.			
	La ferme de Nevraumont	x	x	x	x	10,00 €	Bus	Toutes	10,00 €/journée 6,00 € /demi journée.		
	Ardoisières de Bertrix			x	x	5,00 €	Bus	Toutes			
Possibilité de combiner sur 2 jours : 2+3 = 14,00 € Safari + vie paysanne = 10,00 €	1) Grotte de Rochefort		x	x	x	4,50 €	Bus	Toutes	A partir de la 3 ^e maternelle.		
	2) Grotte de Han	x	x	x	x	10,00 €	Bus	Fermées en hiver	Ouvertes de février à novembre.		
	3) Safari de Han	x	x	x	x	10,00 €	Bus	Déconseillé en février et novembre	Ouvert de février à novembre.		
	Musée de la vie rurale	x	x	x	x	2,00 €	Bus	Toutes	(Au Fourneau-Saint-Michel)		
	Château de La Roche	x	x	x	x	4,00 €	Bus	Hors gel et neige			
	Bataille des Ardennes			x	x	3,00 €	Bus	Toutes			
	Mudia	x	x	x	x	8,75 €	Bus	Toutes	5 €/élève + 75 €/guide pour 20/25 élèves max		

Ecole de Période du au Nombre d'enfants Degré

Après-midi	Activités	Maternelle	Degré inférieur	Degré moyen	Degré supérieur	Prix	Mode de déplacement	Saison	Remarques	Votre choix	Votre choix de réserve
	Balade gourmande	x	x	x	x	1,50 €	À pied	Temps clément sauf hiver			
Prix pour 20 min. 1 acc. gratuit.	Euro Space Center			x	x	8,00 €	Bus	Toutes	Visite sans engin avec guide.		
	Malagne			x	x	7,00 €	Bus	Toutes	7 €/module 3h 5 €/module 2h		
	Musée des Celtes		(x)	x	x	4,00 €	Bus	Toutes	Prix = visite + 1 atelier.		
	Pisciculture + promenade	x	x	x	x	0,00 €	Bus	Temps clément			
	Château de Lavaux-Sainte-Anne	x	x	x	x	3,70 €	Bus	Toutes			
	Parc à gibier	x	x	x	x	2,00 €	Bus	Toutes			
	Découverte forêt	x	x	x	x	0,00 €	À pied	Toutes			
	Découverte champignons	x	x	x	x	0,00 €	À pied	Septembre et octobre			
	Brevet de marche	x	x	x	x	0,00 €	À pied	Toutes			
Entrée gratuite avec le ticket safari de Han	Maison de la vie paysanne	x	x	x	x	5,00 €	Bus	Toutes	(Han-Sur-Lesse)		
	Rallye photos			x	x	0,00 €	À pied	Temps clément			

Règlement d'ordre intérieur

1. Principes généraux

Un séjour en classe de dépaysement et de plein air vise l'acquisition de comportements de citoyenneté active, à savoir, entre autres, le respect, la tolérance, la solidarité, la confiance en soi, le bien-être, l'autonomie. L'apprentissage de la vie en communauté implique le respect de certaines règles. Une discipline librement consentie, une gestion associative des différents moments de la journée et du séjour sont les gages de sa réussite.

Dans cette optique, le directeur et son équipe éducative (éducateurs et enseignants diplômés) invitent le chef de l'établissement visiteur à transmettre le présent règlement aux titulaires, aux élèves et à leurs parents ou tuteurs. La signature du contrat implique sa stricte observance. En cas de non respect des règles, la direction se réserve le droit de prendre toutes les mesures qu'elle jugerait nécessaires.

Pendant leur séjour, enseignants et élèves relèvent de l'autorité de la direction du centre. Ils sont tenus de respecter le planning des activités ; toute modification est du seul ressort de la direction du centre. Tout retour d'élève (renvoi, maladie...) sera soumis à la décision du directeur du centre (0476/28.16.61).

2. Accueil

Le centre est ouvert du 1^{er} septembre au 30 juin durant les périodes scolaires. Le séjour débute le premier jour ouvrable à **10 heures 30** et se termine le dernier jour ouvrable à **13 heures 30** (en général, du lundi au vendredi). L'activité du lundi après-midi sera consacrée à une prise de contact, visite du centre et ses environs (activités nature, balade en fonction du temps restant et de la météo). La période du séjour est indivisible et comporte cinq ou douze jours. Les périodes de trois jours sont envisagées les semaines comportant deux jours de congés légaux et sont prioritairement réservées aux élèves relevant de l'enseignement maternel.

Chaque classe est obligatoirement placée sous la responsabilité du titulaire tout au long du séjour.

La direction de l'école prendra soin de communiquer le nombre d'élèves et d'adultes participants, ainsi que l'heure, le premier jour au moment du départ.

A l'arrivée au centre, le groupe sera accueilli par la direction et l'équipe éducative. Nous demandons aux chefs d'établissement de s'assurer que le chauffeur de car est bien préposé aux chargement et déchargement des bagages. Dans le cas contraire, nous demandons que les enseignants s'en acquittent. **L'aide des enseignants est indispensable pour l'installation des élèves dans les chambres.**

Nous vérifierons avec les enseignants à l'arrivée l'exactitude des documents (listes d'élèves, répartition dans les chambres, fiches médicales).

3. Repas

Nous vous demandons de veiller à la ponctualité aux repas. Tout retard serait une entrave au bon déroulement des activités et du travail de cuisine. Avant chaque repas, le titulaire fera passer ses élèves aux toilettes et les réunira en classe en attendant le passage d'un éducateur du centre avant de monter au réfectoire.

L'accès aux cuisines est strictement réservé aux membres du personnel autorisés par la direction.

La participation active est attendue de la part des titulaires, stagiaires et accompagnateurs afin d'assurer la discipline, l'aide au service, l'équilibre alimentaire de chaque enfant et le rangement des tables.

Il n'est pas permis d'emporter de la nourriture hors du restaurant scolaire (y compris le dessert).

Au plus tard deux semaines avant le séjour, une liste nominative des élèves devant bénéficier d'un régime adapté (allergies) sera transmise à la direction du centre accompagnée des certificats médicaux. Outre ces exceptions, suivant les mêmes modalités, les seules variations de menus acceptées concerneront l'absence de viande. Les élèves concernés seront regroupés par tables. Ceci évitera qu'ils ne commettent une erreur et facilitera le service.

Les élèves quitteront le restaurant sous la conduite des éducateurs, dans l'ordre et le calme, table après table.

Le vendredi matin, les élèves quitteront le restaurant sous la conduite de leur titulaire.

Les couvre-chefs seront déposés au vestiaire avant le repas.

Les élèves ne sont autorisés à quitter le réfectoire qu'après avoir reçu l'accord d'un éducateur du centre, après lavage des mains.

4. En classe

Un minimum de matériel scolaire est nécessaire (cahiers, feuilles de cours, crayons, crayons de couleur...). Dans le contexte de l'éducation relative à l'environnement, il est demandé de veiller à ne pas gaspiller l'eau, l'électricité et le chauffage. Nous invitons chacun à y être attentif en quittant chaque local. Une affiche invite à déposer les chaises sur les bancs à une heure propre à chaque classe.

5. Activité

L'heure de début d'activité est précisée en regard de son libellé sur le programme qui a été envoyé à l'établissement avant le séjour.

Les enseignants sont tenus d'être présents après le goûter pour l'activité organisée ou les douches. Tout changement de programme sera soumis à la décision de la direction et sera affiché aux valves (à côté du bureau de la direction).

Il est demandé aux enseignants et accompagnateurs de maintenir le calme et la discipline et de veiller à la réputation de l'établissement. Les enseignants prendront soin de ne pas perturber l'animation. Le matériel de jeu de l'établissement ne peut être utilisé que sous la responsabilité des animateurs du centre pendant les périodes d'animation.

Le dernier soir, les élèves participent à une veillée. Aucune tenue particulière n'est nécessaire.

6. Soirées et nuits

Les chambres sont des endroits de repos ; le calme y est de rigueur. L'accès n'y est autorisé qu'avec l'autorisation d'un éducateur. Il n'est permis d'y apporter ni boisson ni nourriture. Le silence complet est requis après l'extinction des lumières.

L'heure de l'extinction des lumières est déterminée par les éducateurs. L'enseignant sera présent dans son aile dès 21h00 jusqu'au déjeuné. L'élève qui perturberait la quiétude de la chambre pourrait être confié à son titulaire pour la nuit.

La literie est fournie par le centre. Elle répond à des normes sévères d'hygiène et de sécurité. Les sacs de couchage et autre linge de lit sont inutiles.

Au réveil, à 7 heures, la collaboration des enseignants est nécessaire pour aider les enfants à procéder à leur toilette, à s'habiller, à se coiffer et à ranger le local.

7. Coucher

Chaque enseignant veillera sur les élèves de son couloir.

Les animaux attendront leur maître à la maison.

Toute visite d'une personne extérieure sera soumise à l'autorisation préalable de la direction.

La direction se verrait dans l'obligation de prendre les mesures qu'imposerait un comportement qui nuirait au bon fonctionnement ou à la réputation de l'établissement.

8. Hygiène

Chaque élève est tenu de respecter les règles d'hygiène dictées par les éducateurs.

Les filles prennent leur douche séparément des garçons (heures différentes). Pour des raisons d'hygiène, le maillot de bain n'est pas permis.

Chaque fille sera pourvue d'un bonnet de bain imperméable afin de pouvoir, lundi, mardi et jeudi, prendre sa douche sans se mouiller les cheveux (dans le cas contraire, le temps de séchage des cheveux retarderait considérablement l'heure du coucher ou priverait les enfants de veillée). Les animateurs jugeront de l'opportunité de faire laver les cheveux en fonction du degré d'autonomie des élèves.

Il est nécessaire de prévoir un membre du personnel ou un accompagnateur de chaque sexe pour apporter l'aide utile aux douches, au lever et à la toilette des élèves. Tout appareil photo ou vidéo (y compris téléphone portable) est interdit dans les douches et lavabos.

9. Départ

Le dernier jour, les chambres seront libérées avant le déjeuner. **Une participation active des enseignants est indispensable dès le lever pour transporter les bagages dans les locaux indiqués.**

Le retour anticipé d'élèves n'est pas prévu sauf cas exceptionnel. Dans tous les cas, l'élève ne sera libéré que sur demande écrite du responsable légal qui aura pris soin de désigner la personne chargée de son transport. L'enseignant lui fera compléter, dater et signer une décharge. Sauf cas de force majeure laissé à l'appréciation de la direction du centre, aucune réduction du prix du séjour ne sera appliquée.

10. Sécurité

Les consignes de sécurité et d'évacuation seront indiquées aux participants dès leur arrivée. Chacun s'y conformera. Afin de ne pas entraver l'évacuation, aucun objet ne sera déposé devant les issues de secours ou le long des voies d'évacuation.

Le chef de l'établissement visiteur assumera toutes les conséquences qui résulteraient d'un manquement aux normes légales d'encadrement. Il vérifiera

11. Soins médicaux

Avant le séjour, l'enseignant aura constitué le dossier médical individuel de chaque élève. Celui-ci comportera la fiche médicale, deux vignettes de mutuelle et la carte d'identité.

Il emportera également des déclarations d'accident (pour les enfants et pour les membres du personnel d'encadrement) portant les références de son établissement ainsi qu'une trousse médicale « 1ers soins » à emporter lors de chaque activité.

L'enseignant aura la responsabilité des soins à prodiguer aux élèves malades. En cas d'appel aux services du médecin, il lui réglera les honoraires. Il suivra scrupuleusement les prescriptions.

Aucun membre du personnel (du centre ou de l'établissement visiteur) n'est autorisé à administrer quelque médicament que ce soit sans prescription médicale d'un professionnel de la santé.

Toute particularité (allergie, asthme, maladie, handicap, mesure d'urgence éventuelle...) sera communiquée aux éducateurs et à la direction dès l'arrivée au centre.

Toute allergie alimentaire nécessitant un menu adapté devra être justifiée par un certificat médical au préalable.

En cas d'urgence, seuls les services de secours prendront l'élève en charge.

Les titulaires se verront confier la garde des élèves malades.

En fonction de la situation, la direction pourrait décider de faire appel aux parents pour organiser le retour de l'élève malade.

Hôpital le plus proche : Centre hospitalier de l'Ardenne, avenue de Houffalize, 35 à 6800 Libramont.

Tél. : 061/23.81.11 ;

Médecins : Maison médicale Lhomme & Santé, rue de la Comane, 17B – 6870 Saint-Hubert.

Tél. : 061/86.02.33 – mmlhommeetsante@gmail.com

12. Recommandations aux parents

Afin de ne pas compromettre la dynamique du séjour, la visite des parents n'est pas autorisée.

Dans la même optique, sauf cas de force majeure, le centre ne mettra pas en communication les parents avec leur(s) enfant(s). De ce fait, les téléphones portables, localisateurs et tout autres procédés électroniques permettant aux parents d'entrer en communication avec leur(s) enfant(s) ou d'écouter les communications ou bruits environnants sont formellement interdits.

Le téléphone, le fax et l'adresse électronique du centre sont réservés à l'usage exclusif des enseignants et de la direction dans le cadre strict de l'organisation du séjour.

Il est souhaitable que chaque parent prévienne au moins un courrier à envoyer à chacun de ses enfants ; les enseignants veilleront à le distribuer en classe.

Le linge des enfants sera marqué à leur nom et emballé séparément pour chaque jour.

Les parents d'enfants énurétiques ou encoprétiques prévoient des langes en suffisance.

13. Perte, vol et dégradation

La direction du centre décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de biens.

Il est vivement déconseillé d'emporter des objets de valeur.

Les biens oubliés dans les différents locaux par les élèves leurs sont présentés le dernier jour du séjour. Tout objet ou vêtement réclamés par la suite sera renvoyé contre remboursement des frais occasionnés.

Toute dégradation sera facturée à l'école visiteuse. Il est conseillé de souscrire une assurance en responsabilité civile.

14. Divers

Tout visiteur autre que ceux stipulés sur le contrat de réservation ne sera admis au centre qu'après accord de la direction.

Il serait agréable que chaque élève soit muni d'une étiquette nominative afin de faciliter le contact entre les enfants et les éducateurs.

La direction et l'équipe éducative se réservent le droit d'appliquer toute sanction qu'elles jugeraient nécessaire au bon déroulement du séjour en veillant à ce que l'intégrité physique et morale de chacun soit respectée.

Le présent règlement peut être amendé en fonction de l'évolution du centre et de ses lignes de conduite pédagogiques ou éducatives.

L'équipe éducative.

Pour les parents

Nous vous remercions de bien vouloir communiquer les renseignements suivants aux parents ou responsables de vos élèves.

Trousseau

La valise et son contenu seront marqués au nom de l'enfant.

Effets indispensables :

Bottes en caoutchouc ou chaussures de marche, chaussures de ville et pantoufles (antidérapantes), vêtements de pluie, lainages, pantalons, **vêtements d'extérieur en suffisance**, sac pour linge souillé, trousse de toilette complète, chaussettes, chemisettes, slips, gants, mouchoirs, pyjamas (les bâtiments étant chauffés, nous déconseillons les pyjamas « combinaisons »), peignoir ou grand essuie de plage, 3 serviettes de bain, bonnet de bain étanche obligatoire pour les filles, petit matériel scolaire (plumier, feuilles, crayons...), gourde, petit sac à dos, carnet, beurre de cacao, livre(s) et jeux de société.

Les vêtements seront emballés séparément pour chaque jour.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation de biens. Toutefois, les objets retrouvés par l'équipe en fin de séjour seront présentés aux enfants et aux enseignants.



Il est nécessaire de prévoir des langes pour les élèves souffrant d'incontinence. Dans le cas contraire, une facturation spécifique sera effectuée.

Les objets de valeur tels que console de jeu, bijoux ou autres ainsi que les flacons de parfum courront moins de risque à la maison. Les téléphones portables (et autres systèmes d'écoute) sont interdits.

Communication avec les enfants

Seul le régime de correspondance par voie postale est autorisé en excluant les envois recommandés (que ne recevrait pas leur destinataire).

Les communications téléphoniques, par fax ou par courrier électronique sont totalement interdites ; aucune suite n'y sera réservée. En cas d'absolue nécessité, s'adresser à l'école.

L'adresse devra être libellée comme suit :

Centre de dépaysement et de plein air « les Forges »

Nom de l'école

Nom et prénom de l'enfant

Route des Forges, 3

6870 Saint-Hubert

L'adresse de l'expéditeur correctement libellée permettra le retour des courriers arrivés après le départ de l'élève. Dans le cas contraire, ils seront détruits.

Les visites sont totalement exclues sans l'accord préalable de la direction du centre.

A votre arrivée

Pour accueillir et installer vos élèves dans les meilleures conditions possibles, nous vous attendons au centre pour **10h30**.

A ce moment, nous vous inviterons à aider vos élèves au transport des bagages vers le local désigné dans un premier temps, vers les chambres ensuite. Les élèves seront installés dans leurs chambres selon le listing établi au préalable par l'enseignant responsable.

L'équipe éducative vous rassemblera pour vous faire découvrir vos quartiers et vos chambres. Elle vous informera des consignes de sécurité.

À l'arrivée, nous vous demanderons les **fiches médicales** des élèves, les **listes de présences** dont les noms auront été scrupuleusement vérifiés (merci d'utiliser la liste vierge disponible dans cette brochure) et la liste des élèves par chambre. Elles permettent de faire l'appel des élèves en cas d'alarme incendie et d'établir la facture en fin de séjour. Vous prévoyez également une **liste** reprenant toutes les **particularités médicales**.

À votre arrivée, vous nous confierez les fiches médicales et une liste récapitulative reprenant toutes les particularités de santé.

Vous aurez pris soin de vérifier l'exactitude de la liste des participants et du plan de répartition que vous nous aurez envoyés 15 jours avant le séjour. Vous y apporterez les corrections nécessaires.

Contacts

Wallonie-Bruxelles Enseignement
Centre de dépaysement et de plein air de Saint-Hubert
Route des Forges, 3
6870 Saint-Hubert
Tél. : +32 (0)61/61.30.08
Fax : +32 (0)61/21.04.66
Mél : info@st-hubert.eu

Direction : M. Bernard RUTTEN
Tél. : +32(0)61/61.30.08
+32 (0)61/21.04.60

Comptabilité : M. Nicolas LHERMITTE
Tél. : +32 (0)61/21.04.61
Mél : compta.cdpa.st.hubert@gmail.com

Sites internet :

<http://www.st-hubert.eu> (vous y trouverez notamment une liste de liens afin de préparer votre dossier pédagogique).

<http://www.enseignement.be>

Liens utiles :

<http://www.saint-hubert.be>

<http://www.saint-hubert-tourisme.be>

Notes personnelles

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pour nous rejoindre

- Itinéraire 1 : par la nationale 4, via la barrière de Champlon, prendre la nationale 89 en direction de « Saint-Hubert, Reims », sortir à « Saint-Hubert, Rochefort ». Suivre ensuite la direction de Poix-Saint-Hubert et Libin. Un panneau bleu « les Forges » vous indique la proximité de l'établissement.
- Itinéraire 2 : par l'autoroute E411, sortie n° 24 « Redu, Transinne », nationale 40 vers Libin. A Libin, prendre à gauche en direction de Saint-Hubert. Traverser le chemin de fer. Tout droit vers Saint-Hubert.



Brochure mise à jour le 30 août 2021.